

de demain. Si nous avançons demain dans l'étude de ce bill, nous passerons à l'étape du rapport du bill C-102, ayant trait au prix des médicaments.

Lundi et mardi de la semaine prochaine seront des jours prévus pour les motions de l'opposition.

Mercredi, nous espérons mettre en délibération, en vue du rapport et de la troisième lecture, le bill C-172 modifiant la loi sur l'administration financière, pourvu que le comité permanent des prévisions budgétaires en général ait présenté à temps son rapport à la Chambre. Nous étudierons ensuite de nouveau le bill C-102 sur le prix des médicaments à l'étape du rapport et nous poursuivrons jeudi si nous n'avons pas terminé mercredi.

Vendredi prochain, comme je l'ai déjà dit, nous voulons mettre en délibération, à l'étape du rapport et de la troisième lecture, le bill C-178, modifiant le droit statutaire (Pensions), et nous procéderons ensuite à la deuxième lecture du bill S-15.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

L'AUTORISATION DE CRÉER UN MINISTÈRE DES PÊCHES ET FORÊTS ET AUTRES MINISTÈRES

La Chambre, réunie en comité plénier sous la présidence de M. Faulkner, reprend l'étude interrompue le mercredi 12 mars du bill C-173, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très honorable M. Trudeau.

M. le président: Lorsque le débat a été ajourné mercredi, les articles 20 à 40 ont été réservés et l'article 41 de la Partie IV a été mis en délibération.

Sur l'article 41—«*Ministre*».

L'hon. M. Jamieson: Monsieur le président, des explications ont été données à diverses reprises au sujet du nouveau ministère des Approvisionnement et Services, et tout récemment encore lors de l'examen des crédits de ce ministère. Les députés ont donc une assez bonne idée de ce dont se composera le nouveau ministère. Toutefois, il serait bon, tout d'abord, de récapituler certains points afin que les députés aient une idée précise de nos projets à cet égard.

Le nouveau ministère des Approvisionnements et Services est formé de l'actuel ministère de la Production de défense auquel s'ajoutent les diverses fonctions du bureau du Contrôleur du Trésor. Le premier constitue la division des approvisionnements et ces dernières, la division des services. S'y ajoutent également plusieurs autres fonctions qui, à notre avis, répondent aux objectifs généraux que nous nous proposons, l'établissement d'un organisme de services courants pour tous les ministères de l'État.

Je crois que ceux qui connaissent bien le rapport Glassco sur l'organisation du gouvernement verront que ce que nous proposons est tout à fait conforme à ses recommandations. En fait, certaines des initiatives qui mèneront à la création du ministère ont déjà été prises et, dans l'ensemble, elles sont utiles et fructueuses.

Pour donner au comité une idée générale des éléments qui formeront le côté approvisionnement du ministère, je répète qu'ils comprennent le ministère de la Production de défense, le Bureau des impressions et de la papeterie, l'Imprimerie de la Reine et la Direction de la construction navale du ministère des Transports. Ce sont là les principaux éléments du côté approvisionnement. C'est pourquoi, d'après le bill, notre ministère sera l'organisme d'approvisionnement de tous les services du gouvernement. Autrement dit, alors qu'auparavant le ministère de la Production de défense ne s'occupait que du ministère de la Défense nationale, le nouveau ministère sera l'organisme chargé également des achats et fournitures pour les ministères civils. Cette structuration graduelle, si je puis l'appeler ainsi, prendra quelque temps. Nous avons déjà assumé ces fonctions d'achat pour 60 à 70 p. 100 des besoins totaux de l'État, et cette loi nous permettra, dans le cadre du plan déjà en application, d'atteindre 100 p. 100.

Puis-je noter en passant, comme ne manqueront pas de le remarquer les députés, que ce bill habilite le ministre à accorder à des organismes définis certaines fonctions d'achat si l'exercice de ces fonctions sur une base individuelle est jugée utile et souhaitable. Naturellement cela serait illustré de la meilleure façon par les achats faits au nom de la Galerie Nationale. Il s'agit là d'un type d'achat très spécial qui ne saurait être effectué par cet organisme de service collectif.